



NEPAD

**Nouveau Partenariat pour
le Développement de l'Afrique**



RÉSUMÉ ANALYTIQUE (Draft)
Plan d'action à court terme
infrastructure

Mai 2002

1. INTRODUCTION

L'une des grandes priorités du NEPAD consiste à promouvoir l'intégration régionale sur le continent parce les différentes économies africaines, sont généralement trop petites pour générer les économies d'échelle que l'on trouve sur les plus grands marchés. Comblent les déficits d'infrastructures a été identifié comme l'une des composantes majeures de la promotion de l'intégration régionale en Afrique. Dans cette perspective, on entend par infrastructure, l'énergie, l'eau, les transports, la technologie de l'information et des communications (TIC). Le développement des infrastructures régionales joue un rôle déterminant dans le développement de l'économie et des échanges régionaux. L'Afrique est dotée d'un énorme potentiel de promotion de l'intégration régionale grâce au partage de la production, de la gestion et de l'exploitation des infrastructures et à travers les plaques tournantes, les axes et les pôles de développement.

Certes, dans l'ensemble, on constate qu'il y a un faible taux de couverture, un entretien insuffisant des infrastructures, le manque de financement et des méthodes de gestion peu efficaces, mais il existe des différences entre les pays. Nombre d'entre eux ont réussi à moderniser ou à développer leurs infrastructures et améliorer leurs prestations de services en ayant recouru à la fois à des réformes politiques et institutionnelles et à des investissements. Au cours de la dernière décennie, la vague de réformes visant à décentraliser et abandonner le système de monopole du secteur public a pris de l'ampleur dans tous les secteurs des infrastructures. A mesure que les gouvernements cessent de fournir directement des services, ils sont confrontés au défi de la création des

cadres réglementaires qui favorisent la concurrence loyale, contribuent à l'émergence des marchés régionaux et garantissent que les utilisateurs finaux obtiendront les avantages escomptés.

L'approche adoptée par le NEPAD comporte deux volets : un plan d'action à moyen terme essentiellement établi sur la base d'une étude des projets d'infrastructure et des initiatives engagées par les pays et inclus dans les programmes présentés par les communautés économiques régionales (CER). En ce qui concerne le plan à moyen terme, on a surtout privilégié la sélection de projets et d'initiatives ayant une importante composante de facilitation. La procédure de sélection s'est conformée aux critères suivants : les projets qui sont dans une phase avancée de préparation et peuvent être rapidement traités ; les projets qui favorisent à la fois à une approche régionale de la fourniture d'infrastructures et l'intégration régionale ; les projets en perte de vitesse pour des raisons politiques et où l'intervention du NEPAD pourrait modifier la donne ; et les initiatives qui offrent des solutions à la politique régionale, et aux obstacles réglementaires et institutionnels de développement des infrastructures. Le Plan d'action à court terme sera rattaché à un Programme d'action à moyen et long termes qui le complètera, puisqu'il prendra la relève des projets et des initiatives qui nécessitent plus de temps de préparation et de mise en œuvre.

Pour chaque secteur des infrastructures, le Plan comprend une brève description des objectifs globaux qui lient le sous-secteur à l'objectif général, de réduction de la pauvreté... Ensuite, le Plan passe en revue les mesures correctrices offertes dans le cadre du NEPAD. Les quatre points communs couverts par le Plan sont les suivants : i) facilitation/institution du cadre politique, réglementaire et institutionnel visant à créer un environnement propice à

l'investissement et à l'exploitation efficace des infrastructures; ii) initiatives de renforcement des capacités en vue de permettre, en particulier, aux organes d'exécution de mener leur mission à bonne fin; iii) projets physiques ou d'investissement; et iv) études relatives à la préparation de nouveaux projets prioritaires.

Le rôle du NEPAD en ce qui concerne la mise en œuvre satisfaisante du Plan d'action à court terme comprend trois principaux domaines d'intervention, à savoir : a) mobiliser la volonté politique et entreprendre les actions visant à mettre en œuvre les réformes politiques et institutionnelles dans les secteurs, notamment harmoniser le système de réglementation, et ratifier les accords ; b) faciliter la mobilisation de ressources pour les projets régionaux par la mise en commun des ressources des pays concernés et élargir la participation du secteur privé à l'exploitation et au financement des infrastructures ; et c) promouvoir le partage des connaissances, la mise en place de réseaux et la diffusion des meilleures pratiques entre les pays, les CER et les organes techniques.

La mise en place de mécanismes rationnels, transparents et basés sur une approche participative en ce qui concerne le renforcement ou l'institution d'une *gouvernance du secteur* auront pour objectif d'appuyer l'ensemble des programmes d'infrastructure du NEPAD. L'objectif principal sera la création d'un cadre propice au renforcement de la compétitivité et à l'accroissement du flux d'investissements.

Le programme du NEPAD en matière d'infrastructures n'est pas une nouveauté ni une nouvelle source de financement. En fait, le NEPAD apporte un nouvel élan en vue de

trouver une solution rapide à des problèmes identifiés et de mettre en œuvre des politiques et des meilleures pratiques qui ont fait leurs preuves. Un nouveau sens de l'urgence est incorporé dans l'engagement collectif et la détermination des dirigeants africains à mobiliser de toute urgence et à exploiter toutes les ressources disponibles pour accélérer la croissance économique et le développement social et éradiquer ainsi la pauvreté.

De par sa nature, le Plan d'action à court terme ne couvre pas tous les projets proposés par la CER, et il ne vise pas non plus à établir l'équilibre entre les régions africaines. Il doit être plutôt interprété comme la première phase d'un plan d'action à horizon mobile qui sera périodiquement mis à jour à mesure que les meilleures informations sont disponibles. Le programme à moyen et long termes sera beaucoup plus exhaustif.

2. SECTEUR DE L'ENERGIE

Le défi qui se pose à l'initiative relative aux infrastructures énergétiques du NEPAD consiste à développer entièrement les ressources énergétiques du continent afin de fournir des services énergétiques à un coût abordable aux divers secteurs économiques et sociaux. Cela permettra de renforcer le développement économique et social et de relever le niveau de vie de la population à l'échelle continentale. Dans le cadre de cette initiative, les abondantes ressources énergétiques du continent seront exploitées grâce à la coopération régionale et contribueront à la réduction de la pauvreté et au développement économique conformément aux objectifs primordiaux du NEPAD. Garantir un approvisionnement durable de ressources énergétiques à un coût raisonnable est un des meilleurs moyens de lutter contre la pauvreté, les inégalités et la dégradation de l'environnement de l'ensemble de la planète. Les projets identifiés dans le Plan

d'action à court terme permettront un développement durable des ressources énergétiques et serviront de point d'appui pour atteindre les objectifs à moyen et à long termes.

Le projet de facilitation permettra de promouvoir les réformes et la coopération entre pays africains, donateurs et secteur privé pour le développement des infrastructures énergétiques. L'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole d'accord sur l'énergie permettront d'attirer plus d'investissements et à moindre coût, puisque ce protocole comportera la création de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels, qui contribuent à la mise en place du cadre propice indispensable pour attirer les investisseurs. Cela contribuera à réduire les risques et à rassurer l'opinion sur l'investissement du secteur privé.

Le Plan couvre également des projets de réseaux d'électricité, et de gaz/pétrole prêts à être mis en œuvre. Par ailleurs, des études seront entreprises pour des projets physiques qui seront mis en œuvre à moyen ou à long terme. Le projet de renforcement des capacités vise à rendre opérationnel et à renforcer l'AFREC (Commission énergétique pour l'Afrique) et à renforcer la capacité des organismes sous-régionaux. En ce qui concerne l'AFREC, le Plan vise à transformer cette institution en une entité légale à travers la ratification de la convention et la rendre opérationnelle grâce à la nomination du conseil et de l'organe consultatif technique, en lui fournissant l'appui technique nécessaire pour la décharger de ses responsabilités. Le projet devrait également fournir une assistance technique aux organisations sous-régionales en vue de renforcer leurs capacités dans les domaines suivants : formulation et mise en œuvre de la politique régionale, la formulation de stratégie, préparation et mise en

œuvre de programmes régionaux. Les projets de renforcement des capacités et de facilitation seront entrepris par les pays avec l'aide de l'AFREC, en collaboration avec les CER.

L'un des principaux rôles du NEPAD sera notamment de contribuer au renforcement de l'AFREC. Il aura aussi pour rôle majeur, entre autres, de faciliter la coopération et la conclusion d'accords et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets. Selon les prévisions, le NEPAD devrait contribuer à la mise en place des institutions, des cadres, des structures, des politiques et des stratégies énergétiques nécessaires au renforcement des partenariats public-privé en vue du développement du secteur de l'énergie.

Encadré 1: Résumé des projets et initiatives du Plan d'action à court terme pour le secteur de l'énergie
Énergie électrique Centrale hydroélectrique Mepanda Uncua Interconnexion Éthiopie - Soudan Programme Afrique de l'Ouest Power Pool (WAPP) Interconnexion Algérie-Maroc-Espagne (Renforcement) Interconnexion Algérie-Espagne et Centrale électrique au gaz en Algérie Interconnexion Mozambique-Malawi
Projets d'acheminement de Pétrole et de Gaz Oléoduc Kenya-Ouganda Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest Gazoduc Libye-Tunisie
Études Intégrateur Grand Inga Interconnexion RDC-Angola-Namibie Nigeria-Algérie Gazoduc Interconnexions sous-régionales (Est, Ouest, Centre)
Renforcement de capacités (Régional) Opérationnalisation AFREC et Renforcement de capacités CER Système d'information sur l'énergie en Afrique et Instruments de planification Formation d'experts en énergie
Facilitation (Régional) Politiques et stratégies Protocole pour le secteur de l'énergie Coopération en énergies nouvelles et renouvelables Coopération pour améliorer l'efficacité et la fiabilité des fournitures d'énergie Coopération en commercialisation, raffinage/traitement pétroliers et gaziers Coopération en énergie rurale

3. EAU ET ASSAINISSEMENT

L'utilisation durable des ressources limitées en eau est essentielle pour le

développement socioéconomique du continent et l'éradication de la pauvreté. L'exploitation des ressources disponibles doit se faire de manière à satisfaire la demande croissante en termes d'adduction d'eau et d'assainissement pour un grand nombre de populations de l'Afrique, contribuer à la sécurité alimentaire en utilisant l'eau pour les besoins de l'irrigation, permettre une utilisation maximale du potentiel du continent en matière d'énergie hydroélectrique renouvelable, nécessaire pour faire fonctionner ces industries.

Pour accélérer le développement des ressources en eau sur le continent, il faudra apporter une réponse aux questions essentielles suivantes : (i) adoption de politiques nationales et régionales effectives et de cadres institutionnels fondés sur le principe de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), (ii) mise en place d'accords cadres de collaboration pour faciliter la gestion et le développement des ressources en eau communes, (iii) renforcement de capacité et mise en exergue d'une utilisation plus rationnelle de l'eau. Si les capacités d'absorption constituent un facteur limitatif dans certaines régions, le manque de financement reste l'obstacle majeur au développement du secteur: selon les estimations, quelque 20 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année pour atteindre les objectifs que le continent s'est fixé au passage du Millénaire.

Pour relever les défis auxquels il est confronté dans le secteur de l'eau, le continent a élaboré une "Vision du secteur de l'eau en Afrique pour 2025" pour stimuler l'adoption d'une approche plus équitable basée sur une l'utilisation

et une gestion plus durables des ressources en eau en Afrique, afin de soutenir les efforts de lutte contre la pauvreté, le développement socioéconomique, la coopération régionale et l'environnement.

Les programmes/projets présentés dans le Plan d'action à court terme s'inscrivent dans le droit fil de la "Vision du secteur de l'eau en Afrique" et du Cadre d'action qu'elle propose. Ils abordent les thèmes suivants : a) environnement propice à la coopération régionale; b) appui à l'élaboration de politiques nationales de GIRE; c) satisfaction des besoins en eau urgents; d) utilisation plus rationnelle de l'eau; et e) renforcement de la base financière du secteur pour lui permettre de réaliser les prévisions.

Certaines des interventions à court terme proposées entrent dans leur phase d'exécution ou ont atteint un niveau de préparation avancé.

Encadré 2: Résumé des projets du Plan d'action à court terme pour le Secteur Eau et Assainissement	
	Région
A: Environnement propice pour la Coopération régionale: Planification et gestion des ressources en eau-Bassin du Nil Appui aux organisations des bassins fluviaux (nouvelles et existantes) Plan d'action pour une gestion intégrée des ressources en eau en Afrique de l'Ouest Gestion des ressources en eau en Afrique Centrale	Afrique de l'Est Plusieurs régions Afrique de l'Ouest Centre
B: Appui à l'élaboration de politiques nationales de gestion intégrée des ressources en eau: Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politique et stratégies nationales sectorielles de l'eau - SADC	Afrique australe
C: Satisfaction des besoins de base : Adduction d'eau potable en zone rurale et assainissement dans le bassin du Niger Lutte contre la sécheresse et la désertification au Maghreb	Afrique de l'Ouest Afrique du Nord
D: Utilisation rationnelle de l'eau: Évaluation des ressources en eau dans la SADC Exécution du progr. HYCOS de l'IGAD Renforcement du Centre inter-États de prévision ABN (CIP)	Afrique australe Afrique de l'Est Afrique de l'Ouest
E: Renforcer la base financière pour atteindre les buts escomptés : Étude d'amélioration du mécanisme de financement pour le Développement du secteur de l'eau	Toutes les régions

L'apport du NEPAD dans contexte consistera à mobiliser l'engagement politique du continent, à favoriser le système de révision par les pairs, confiée à des institutions indépendantes, ou l'établissement de rapports annuels sur les progrès réalisés par les pays ou les régions au regard de certains objectifs, et à faciliter la mobilisation des ressources nécessaires pour certains des programmes proposés.

4. TRANSPORT

Dans le domaine du transport, l'objectif du programme du NEPAD est de combler le retard de l'Afrique en termes d'infrastructures et de services : a) en réduisant les coûts et en améliorant la qualité de services; b) en accroissant les investissements financiers tant publics que privés dans l'infrastructure de transport; c) en améliorant l'entretien des infrastructures de transport; d) en supprimant les obstacles formels et informels à la circulation des biens et des personnes; et e) en soutenant la coopération régionale et l'intégration des marchés pour les services de transport.

Le rôle du NEPAD dans le secteur du transport sera d'assurer un leadership stratégique en mobilisant l'appui politique et les ressources financières qui permettront de mener les réformes nécessaires et de lancer les programmes et projets qui soutiennent l'intégration régionale et la compétitivité en général. Le NEPAD favorisera des approches innovantes pour mobiliser les ressources nécessaires au développement d'infrastructures le long de *couloirs régionaux*, en vue de faciliter les échanges et de désenclaver les régions précédemment isolées. Les objectifs du NEPAD en matière de transport seront poursuivis dans le

cadre de programmes ciblant des entités institutionnelles spécifiques.

Le programme du NEPAD pour le transport est axé autour de cinq grands thèmes, à savoir a) les couloirs commerciaux sans frontières ni barrières; b) des routes meilleures et plus sûres pour unir l'Afrique; c) des services ferroviaires compétitifs et homogène; d) des mers et des ports efficaces et sûrs; et e) des espaces aériens et des aéroports sécurisés et efficaces.

La mise en place de *couloirs commerciaux sans frontières ni barrières* est l'un des éléments cruciaux du programme du NEPAD dans le domaine du transport. En effet, les formalités lourdes et imprévisibles dans les ports, aux passages de frontières et aux terminaux intérieurs, ainsi que les barrages routiers inutiles, sont les principales sources de retards et de surcoûts le long des voies de commerce, en particulier des couloirs desservant les pays enclavés.

Encadré 3: Résumé des programmes/projets Couloirs commerciaux à court terme	
Titre	Sous-région
Institutionnel	
Exécution de la facilitation du transit, frontières communes (un arrêt) et observatoire dans les couloirs: (a) Abidjan – Ouaga – Niamey; et (b) Abidjan – Accra – Lomé - Lagos (c) Douala – N'Djamena – Bangui Corridor.	Afrique de l'Ouest Afrique de l'Ouest Central Afrique
Lutte contre les charges excédentaires le long des couloirs: - au moins 2 couloirs principaux dans chaque sous-région	Couloirs Ouest, Centre, Af. australe, Est et Nord Est et Nord
Exécution du plan CD COMESA/SADC harmonisés et garantie obligatoire régional	Couloirs principaux de transit en Afrique australe et Afrique de l'Est
Renforcement/Mise en place d'associations du secteur privé et de forums d'intervenants	Couloirs principaux de transit pour chaque sous-région (Ouest, Centre, Sud, Est Nord-est)
Exécution de postes frontière arrêt unique le long des NC et de deux autres couloirs SADC	Couloir du Nord (Mombasa), Couloirs Beira et Dar – Malawi et Zambie

Le rôle du NEPAD sera d'accélérer la mise en application, par les États membres, des

accords et protocoles existants pour éliminer les barrières non physiques, et d'aider les CER à fixer les normes et à les faire respecter par le biais du mécanisme de révision par les pairs.

Encadré 4: Résumé du programme à court terme Des routes meilleures et plus sûres pour unifier l'Afrique
Institutionnel, politique conseil, sécurité routière .
Études (estimé sur la base des programmes régionaux)
Réfection et construction de routes régionales (sural base de projets inclus dans les programmes des CER, qui satisfont aux critères susmentionnés et pour lesquels des études sont disponibles au moins au niveau de la faisabilité).

Encadré 5: Projets/Programmes à court terme pour les Chemins de fer	
Titre	Pays /région
Institutionnel	
Appui à l'attribution de concessions de chemins de fer: - Assistance technique pour la formulation de stratégies; - renforcement de la capacité régulatrice; et - mise à disposition de conseillers en transaction.	Kenya, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Swaziland
Physique	
Réhabilitation des chemins de fer pour soutenir l'attribution de concession <u>Chemins de fer Ouganda</u> Voie Malaba – Kampala (tronçon de 250 km), y compris les ponts	Est
Réhabilitation des terminaux ferry à Port Bell et Jinja. Réfection du tronçon Port Bell – Kampala <u>Chemins de fer Kenya</u>	Est
Réhabilitation du tronçon Nakuru – Kisumu (250 km), y compris les ponts <u>Chemins de fer Tanzanie</u>	Est
Réhabilitation des voies, réfection des signaux télécom pour le tronçon Dodoma – Tabora – Mwanza <u>Voie ferrée Corridor Nacala</u> Réhabilitation de 77 Km (Cuamba – Entre Lagos).	A. australe
Études	
Étude de faisabilité pour l'interconnexion ferroviaire :	Ouest et Central
Étude de faisabilité pour le pont route/voie ferrée Brazzaville–Kinshasa	Centre
Étude de faisabilité du système ferroviaire Trans-Maghreb	Nord Région
Entreprandre l'étude d'évaluation des besoins pour la réhabilitation du corridor Benguela (Angola et R.D. Congo)	Angola, RDC

Pour obtenir des *routes meilleures et plus sûres pour unifier l'Afrique*, le NEPAD s'attachera à accélérer le développement des réseaux régionaux et en renforçant la capacité pour une gestion durable des routes sur le continent.

La première priorité sera de soutenir les programmes de développement du

secteur routier (PDSR) basés sur l'approche de gestion de réseau et sur des modalités institutionnelles permettant un financement fiable des opérations d'entretien et la transparence vis à vis des utilisateurs. L'objectif à moyen terme est de porter de 15 actuellement à au moins 25 le nombre de pays qui mettent en œuvre ou préparent des RSDP.

Le NEPAD s'attachera à accroître l'investissement pour les routes régionales dans le cadre de programmes sous-régionaux préparés par les CER. Le NEPAD soutiendra l'élaboration de principes directeurs pour planifier et financer la réhabilitation des routes le long des couloirs régionaux. Le grand défi actuel pour les chemins de fer est de trancher avec les vieilles habitudes de mauvaise gestion qui caractérisaient la plupart des compagnies nationales de chemin de fer.

Encadré 6: Résumé of Projets à court terme for Ports	
	Régions/ Pays
Physique	
Port de Mombasa: expansion de la capacité du container terminal et conversion mouillage.	Kenya, EAC
Port de Nacala: réhabilitation en appui à l'attribution de concessions	Mozambique-Malawi: SADC
Port de Lobito: réhabilitation, installations de transbordement	Angola
Port d'Abidjan: terminal container, dredging of Vridi Canal.	Côte d'Ivoire
Port de Dakar: réhabilitation et construction du terminal container	Sénégal, UEMOA, CEDEAO
Port de Djibouti: installations de manipulation des containers	Djibouti, Éthiopie, IGAD
Études	
<i>Port de Mayumba Étude de faisabilité préliminaire</i>	Gabon, ECCAS

Pour obtenir des *services ferroviaires compétitifs et homogènes*, il faudra combiner réformes institutionnelles et investissements. Le NEPAD favorisera les concessions communes ou coordonnées, les actionnariats croisés transfrontaliers et l'intégration des services ferroviaires dans des chaînes logistiques multimodales.

Pour remplir leur rôle de portes de l'Afrique vers le reste du monde, les ports régionaux doivent améliorer leur performance et moderniser leurs opérations. L'objectifs dans ce contexte sera d'aligner la performance de tous les ports africains sur les meilleures d'entre elles, notamment en réduisant de moitié le temps de déchargement des conteneurs ou en le rapprochant de la référence des cinq jours d'ici l'an 2006. La composante *mers et ports sûrs* intègre des mesures visant à protéger les côtes africaines des risques de pollution maritime et de garantir la sécurité de ses ports. Le NEPAD favorisera les approches multinationales du renforcement de capacité et de la protection de l'environnement.

Encadré 7: Résumé des projets à court terme Des mers et des ports sûrs	
	Pays/ Sous-région
Institutionnel	
Conseils for affaires maritimes	Australe sous-région
Élaboration d'une stratégie régionale pour les installations de récupération des déchets de navigation	Afrique australe
Sécurité maritime; prévention et lutte contre la pollution marine.	Côte Ouest et Est

Encadré 8: Résumé du plan d'action à court terme Eaux intérieures	
	Pays Sous-région
Institutionnel	
Lac Victoria: Amélioration de la sécurité maritime - Statuts (législation, sécurité, capacité de recherche et sauvetage)	Tanzanie, Ouganda, Kenya
Lac Malawi-Nyassa-Niassa Évaluation des besoins de sécurité (cf la même réalisation au Lac Victoria)	Malawi, Tanzanie, Mozambique
Lac Tanganyika: évaluation des besoins	RDC, Tanzanie, Burundi, Zambie
Fleuve Congo: évaluation et réhabilitation urgente: ports, aide à la navigation, appui institutionnel.	RDC, CAR, Congo

Des espaces aériens et des aéroports sécurisés et efficaces permettront de faire baisser le coût des voyages aériens et du fret, de réduire l'isolement de

l'Afrique sur le marché du transport aérien et d'améliorer la sécurité sur terre et dans le ciel. Le premier objectif sera de consolider la Décision de Yamoussoukro en favorisant une réforme du secteur, la privatisation des compagnies aériennes, la mise en place d'une capacité régulatrice, la restructuration des services de l'aviation civile et la modernisation des infrastructures aéronautiques. S'agissant de la sécurité, le programme comprendra la mise en œuvre des systèmes suivants : (i) un projet régional d'UCCC (Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur); (ii) deux projets régionaux GNSS (Système mondial de navigation par satellite); (iii) mesures pour faire respecter les normes de sécurité de l'ICAO; et (iv) supervision conjointe de la capacité d'inspection de sécurité (COSCAP). Au niveau politique, le mécanisme d'examen par les pairs prévu par le NEPAD favorisera la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. Le NEPAD contribuera également à faire émerger un consensus pour une action concertée concernant notamment les centres modernes de contrôle de l'espace aérien supérieur.

L'engagement politique au plus haut niveau sera un moteur puissant pour atteindre les objectifs du NEPAD dans le secteur du transport. Cependant, pour obtenir des progrès rapides sur le terrain, les retards et les problèmes qui ont entravé les initiatives régionales devront être surmontés. Le NEPAD poursuivra la mise en place d'une *Facilité d'appui à la réforme et à l'intégration du transport régional en Afrique* (TRISFA). Cette facilité serait mise en place en tant que fonds fiduciaire calqué sur le modèle de la Facilité pour participation du secteur privé aux infrastructures (PPIAF) et serait orientée par la demande. Elle offrira un soutien ponctuel aux CER et aux agences engagées dans les programmes de transport du NEPAD.

Encadré 9: Résumé du programme à court terme Ciels sûrs - Transport aérien	
Titre	Location
Institutionnel et physique	
Appui à l'application de la Décision de Yamoussoukro (libéralisation) et restructuration de l'aviation:	
- coordination régional et échange of information et meilleures pratiques	Toutes les régions
- renforcement de la capacité régulatrice	Toutes les pays
- réfection des installations de sécurité aéroportuaire	Deux grands aéroports n'appartenant pas à la catégorie-1 par sous-région (total 10)
- mise aux normes de la catégorie 1 des infrastructures aéroportuaires et autres installations	
Mise en place of Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur (UCCC)	SADC et EAC
Projet GNSS - Mise en place de banc d'essai - Installation d'infrastructure au sol	Afrique et région Océan indien
Mise en place d'unités conjointes de supervision de la sécurité (COSCAP)	Ouest, Sud et Est Centre, Nord-Est, Nord
Études	
Mise en place of Centre de contrôle de l'espace aérien supérieur (UCCC) -	Étude pour couvrir les autres sous-régions (Ouest, Central, Nord-Est, Nord)
Étude d'évaluation des besoins en infrastructure aéronautique	Angola et R.D. Congo

5. NIVEAU TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

L'insuffisance de l'accès aux téléphones, aux services de diffusion, aux ordinateurs et à Internet - à des coûts raisonnables - dans la majorité des pays africains est imputable au mauvais état des infrastructures de TIC en Afrique, aux politiques et cadres réglementaires précaires et incohérents et aux capacités limitées des pays en ressources humaines. Certes, ces dernières années, les pays africains se sont efforcés de faciliter le processus de déploiement, de mise en place et d'exploitation des infrastructures de TIC dans certains domaines, mais l'Afrique demeure le continent dont les capacités en TIC sont les plus faibles et les infrastructures de télécommunication et de communication les moins développées.

La menace que fait peser le fossé numérique sur le développement rapide des pays africains peut être imputée, en définitive, à l'incapacité de ces pays de déployer, mettre en valeur et exploiter les possibilités qu'offrent les TIC en matière de développement pour promouvoir leur développement socio-économique. Il est donc urgent de lancer et d'exécuter des initiatives TIC pour combler le fossé numérique à quatre niveaux, à savoir : i) entre zone rurale et zone urbaine à l'intérieur d'un même pays, ii) entre les pays d'une même sous-région, iii) entre les régions et iv) entre l'Afrique et le reste du monde.

Pour relever ces défis, le Plan propose trois grands domaines de programme à réaliser dans le cadre du Plan d'action à court terme, à savoir : *les projets de développement et de déploiement des infrastructures de TIC ; les projets de développement et de facilitation du déploiement des TIC ; et les initiatives en matière d'exploitation et d'utilisation des TIC.* Un certain nombre de projets et initiatives ont été identifiés en vue de leur mise en œuvre dans le cadre de chacun de ces grands domaines.

Dans un premier temps, cinq projets de développement des infrastructures physiques de TIC ont été identifiés pour exécution dans le cadre du Plan, avec pour objectif d'accélérer le processus de connectivité et d'inter-connectivité aux niveaux sous-régional et régional.

Encadré 10: Résumé du plan à court terme: Déploiement de l'infrastructure TIC et Roll-out		
Projet	Région(s)	Promoteurs
COMTEL PROJET	COMESA	COMESA
Projet Régional d'interconnexion CEDEAO	Ouest	CEDEAO
Initiative régionale Infrastructure de la SADC (SRII)	Australe	SADC
Projet RASCOM	Tout le continent	RASCOM
Utilisation de SAT-3/WASC/SAFE- pour améliorer l'inter-connectivité	Sud, Centre, Ouest, Est	SAT3/WASC/SAFE

Ensuite, cinq initiatives sous-régionales et régionales visant à faciliter le développement des infrastructures et les processus de déploiement et de mise en place des TIC ont été identifiées. Il s'agit de : l'harmonisation du cadre réglementaire et de l'environnement dans toutes les sous-régions, la valorisation des ressources humaines requises ; la facilitation de la participation effective des pays africains à la formulation des politiques et aux prises de décisions sur les TIC au niveau mondial et le renforcement des institutions régionales chargées d'appuyer le développement des infrastructures et les activités de mise en place et de déploiement des TIC dans le continent.

Encadré 11: Résumé du Plan à court terme: Facilitation du déploiement de l'infrastructure TIC		
Projet	Région(s)	Promoteurs
Étude sur la fabrication d'équipement de télécommunications en Afrique	Tout le continent	ITU- Région Afrique
Harmonisation des politique et du cadre de régulation des TIC au niveau régional	Tout le continent	ATU, CER
Renforcement des institutions africain es de télécommunications et TIC	Tout le continent	Institutions Identifié
Programme pour améliorer la participation de l'Afrique aux forums mondiaux sur les politiques et la prise de décision TIC	Tout le continent	ATU, CER, ONT
Initiative pour le développement de la capacité ressource humaine TIC en Afrique	Tout le continent	ATU/ITU Région Afrique

Enfin, pour faciliter le déploiement, l'exploitation et l'utilisation étendus des TIC dans les sociétés et les économies africaines, six initiatives globales à mettre en œuvre ont été identifiées, à savoir : African SCAN-ICT et E-Readiness Initiative, l'Initiative régionale africaine sur la télémédecine, l'Initiative sur la gouvernance et le gouvernement électroniques pour l'Afrique, l'Initiative africaine sur le commerce et les échanges électroniques, l'Initiative régionale africaine sur l'enseignement à distance

et l'Initiative pour la promotion du développement du contenu africain.

Encadré 12: Résumé of Plan à court terme Initiatives pour l'exploitation de l'infrastructure et l'utilisation TIC		
Projet	Région(s)	Promoteur s
Initiative African SCAN-ICT et E-Readiness	Tout le continent	UNECA
Initiative régionale de télé-médecine	Tout le continent	CER
Initiative Gouvernance électronique et Gouvernement	Tout le continent	CER BAD
Initiative commerce électronique et commerce	Tout le continent	CER BAD
Initiative régionale de télé-éducation	Tout le continent	CER
Initiative pour promouvoir le développement du contenu africain.	Tout le continent	CER

Le Plan présente de manière détaillée les arrangements institutionnels globaux requis pour faciliter la mise en œuvre des projets et initiatives identifiés dans les grands domaines de programme. Les rôles que le NEPAD est appelé à jouer pour faciliter la mise en œuvre des projets du plan à court terme sont également indiqués en termes précis. Concrètement, le NEPAD devra : i) promouvoir les projets et initiatives tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent, ii) identifier, en consultation avec les différents partenaires régionaux et sous-régionaux de chaque initiative, les voies et moyens efficaces pour soutenir et accélérer la mise en œuvre de chaque initiative selon le calendrier du Plan et iii) faciliter la mobilisation des ressources financières requises tant auprès de sources locales que de sources extérieures en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets. Les questions relatives aux facteurs de risque liés à chaque domaine du projet à mettre en œuvre sont examinées dans le Plan.

6. PARTENARIAT ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVE (PPP) POUR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé (PPP) sont apparus pendant la dernière décennie comme l'un des meilleurs moyens de stimuler le développement, dans un contexte de pénurie des investissements, de pressions croissantes sur les budgets publics et de préoccupation générale sur la fourniture des services par les entreprises et les organismes d'État. Les PPP ont surtout été réalisés dans le domaine des infrastructures économiques (physiques) telles que les télécommunications, l'énergie, le transport, l'eau et l'hygiène. La recherche d'une plus grande efficacité et de meilleurs services ainsi que le volume limité des ressources publiques disponibles pour le financement de ces services poussent de plus en plus les États à adopter l'approche du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Dans les pays en développement, le niveau global des PPP dans le domaine des infrastructures est passé de 16,6 milliards de dollars EU en 1990 à plus de 95 milliards de dollars EU en 1998. Toutefois, en Afrique, la valeur des transactions et le nombre de pays ayant des projets PPP restent encore limités. Entre 1990 et 1998, l'Afrique n'a reçu qu'environ 14 milliards de dollars EU sur un total de 496 milliards de dollars EU d'investissement en faveur des projets PPP dans les pays en développement contre 237 milliards de dollars EU pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Pour favoriser l'émergence d'un plus grand nombre de PPP en Afrique, les pays doivent améliorer leur cadre des affaires. Aujourd'hui, de graves

contraintes existent dans beaucoup de pays africains. Il s'agit notamment de : cadre juridique et réglementaire inapproprié pour les PPP, manque de compétences techniques pour assurer la gestion des programmes et projets PPP, perception défavorable du risque-pays par les investisseurs, rôle limité de l'Afrique dans le commerce et l'investissement au niveau mondial, étroitesse des marchés, insuffisance des infrastructures et marchés financiers limités.

Le NEPAD encouragera les États à entreprendre les réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires. Ces réformes porteront notamment sur la libéralisation des investissements, du commerce et des prix ; la promotion de la concurrence ; la création de marchés financiers plus complexes et plus étendus ; la mise en œuvre de réformes fiscales et la protection des droits à la propriété par des lois commerciales.

Par ailleurs, le NEPAD encouragera et aidera les États africains à mettre en place le cadre juridique et réglementaire nécessaire aux PPP en procédant à l'évaluation des lois existantes sur les PPP et en élaborant la loi et la réglementation en matière de PPP ainsi que les contrats types pour les PPP. Le NEPAD encouragera et aidera également les pays à mettre en place des organismes de réglementation pour ceux qui n'en ont pas et facilitera le travail en réseau et le partage d'expériences entre les organismes de réglementation et d'autres organisations similaires.

En cas de nécessité, le NEPAD encouragera et aidera les pays à créer les unités techniques PPP dotées d'un personnel compétent et qualifié (expertise dans les domaines juridique, financier, économique, technique et des achats) et ayant les capacités pour planifier et exécuter les programmes PPP. En outre, le NEPAD facilitera la collaboration et

l'échange d'expériences dans le domaine des PPP entre les unités techniques des pays et la diffusion des informations sur les bonnes pratiques.

7. PLAN D'ACTION A MOYEN ET A LONG TERMES

L'étude d'un Plan d'action à moyen et long termes (MLTAP) sera entreprise pour compléter et conforter les efforts entrepris dans le cadre du Plan d'action à court terme. Elle prendra plus de 18 mois à compter de 2003. Elle consistera principalement à :

- préparer des *stratégies sectorielles* ou sous-sectorielle à *moyen et long termes* visant à atteindre des normes spécifiques de service et de couverture pour chaque *sous-région*
- élaborer des *programmes à moyen terme* visant à mettre en œuvre la stratégie, avec des mesures dans les trois domaines suivants: politiques sectorielles et réforme institutionnelle ; investissements et financement sectoriel; et renforcement des capacités.
- préparer une *synthèse régionale* des programmes sous-régionaux, notamment des mesures et initiatives de soutien visant à en accélérer la mise en œuvre et à faciliter la coordination entre partenaires du NEPAD.
- aborder des *thèmes intersectoriels* tels que: la gouvernance et la réglementation, le financement et la fixation des prix, le renforcement des capacités et les réseaux de connaissance.
- mettre en place une *base de données sur les infrastructures en Afrique* et à élaborer un plan pour l'entretenir.

Le projet d'étude intersectorielle sur le financement des infrastructures dans le cadre du NEPAD revêt une importance particulière, parce que tous les sous-

secteurs souhaitent un accroissement du financement commercial mais le fait est que la mobilisation du financement privé a toujours été lente et discontinue. Étant donné la faible mobilisation sur les marchés intérieurs, le NEPAD s'emploiera à mettre en place des instruments pour faciliter la mobilisation des capitaux privés en faveur des programmes d'infrastructures. L'étude du financement examinera surtout les points suivants : a) les régimes de garantie et d'assurance ; b) la mobilisation des ressources intérieures pour le financement à long terme ; c) le financement des projets régionaux ; et d) les moyens propres à rendre plus efficace l'utilisation des fonds publics. L'étude examinera aussi la nouvelle expérience africaine en matière de réglementation, notamment : a) la répartition des responsabilités entre organismes de réglementation et de contrôle et organismes sectoriels ; b) les statuts, le mandat, le financement des organes de tutelle ; c) l'opposition entre autorités multisectorielles et sectorielles de contrôle ; et d) la réglementation régionale en matière de télécommunications, de transport aérien, de transport de l'énergie électrique d'un pays à l'autre etc.

L'étude du MLTAP sera entreprise par des équipes de consultants sous la supervision d'un comité directeur regroupant les CER, le Secrétariat du NEPAD et une Unité de coordination mise en place à la BAD. Un comité consultatif garantira la qualité des travaux. Le MLTAP tel que présenté plus haut, nécessitera beaucoup d'expertise et de déplacements. Son budget estimatif s'élève à quelque 220 personnes-mois.

8. LES ACTIONS A MENER

La première action sera de créer un cadre institutionnel efficace pour mettre en œuvre le programme du NEPAD. Chaque pays pris individuellement est au centre de tous les programmes et actions et est censé collaborer avec la société civile et le

secteur privé pour intégrer les programmes du NEPAD dans sa stratégie de développement telle que le PRSP. Les CER, composantes de l'OUA/UA qui est l'institution mère du NEPAD, assurent la planification, la coordination et le suivi du processus d'intégration. L'OUA/UA est l'organe suprême à l'échelle continentale. Pour le NEPAD, l'OUA/UA a désigné des comités spéciaux, le Comité de mise en œuvre des Chefs d'Etat (HSIC) et le Comité directeur du NEPAD (SC) pour piloter le projet. Le NEPAD a également désigné des institutions spécialisées comme la BAD et la CEA pour aider à concevoir et à élaborer des initiatives et programmes spécifiques.

Étapes suivantes : Les actions à entreprendre après l'achèvement de ce rapport sont classées en fonction des principaux thèmes suivants :

- a) **Démarches en vue d'obtenir l'adhésion au rapport et au programme à court terme :** Parmi les principales activités à entreprendre figure la consultation avec les CER et autres organismes désignés. Cette consultation permettra tout d'abord d'obtenir l'implication de ces organisations dont l'importance est cruciale dans la réussite du programme. Les activités de cette rubrique seront achevées d'ici le 20 juillet 2002..
- b) **Mobilisation des CER et des Organes d'exécution :** Après l'adhésion de l'OUA/UA au programme, les CER et autres organes d'exécution désignés recevront des directives et des instructions. Chaque CER assurera la coordination des objectifs et des principales activités ainsi que des calendriers de mise en œuvre des programmes ou des projets qui les concernent. Le Secrétariat, assisté

d'une institution africaine spécialisée qui aura été désignée pour coordonner les infrastructures, fera la synthèse les rapports des CER en vue de les harmoniser. Les activités de cette rubrique seront achevées d'ici le 15 décembre 2002..

- c) **Mobilisation du financement :** La mobilisation des ressources sera l'affaire de tous les pays, de toutes les CER et des hautes institutions du NEPAD. Ensemble, ils mettront en place un mécanisme de collecte de fonds, qui peut aller jusqu'à l'organisation de caravanes, de tables rondes ou de forums d'investisseurs. Cette activité sera continue.
- d) **Mise en œuvre du Plan d'action à court terme des infrastructures du NEPAD :** Le projet de calendrier d'exécution des principales composantes du programme sera donc examiné, en fonction des fonds disponibles. Les activités se poursuivront sur toute la période du Plan, c'est-à-dire sur 4 à 5 ans.
- e) **Mise en place d'un système de révision et de suivi par les pairs :** La première des actions à mener sera de mettre en place d'ici septembre 2002 un Système sectoriel de révision et de suivi par les pairs.
- f) **La réalisation d'une étude des projets d'infrastructures à long terme :** Il est prévu la réalisation d'une étude prospective à long terme qui chevauchera la mise en œuvre du programme à court terme. Cette étude permettra entre autre d'examiner et de préciser les éléments du plan à court terme, notamment les critères de sélection des projets, des éléments de référence et des objectifs. Cette activité durera 18 mois à compter de 2003.

Risques : Le risque politique de voir certains pays suspendre ou retarder la mise en œuvre des programmes retenus par le NEPAD sera atténué par une mobilisation totale et la mise en œuvre de mesures à définir dans le cadre du système de révision et de suivi par les pairs. Le risque institutionnel est celui de voir le cadre institutionnel entraîner un rallongement des processus ou les insuffisances de capacité non résolues. Le NEPAD devra éviter une trop grande bureaucratie et promouvoir des initiatives de renforcement des capacités.

Le risque financier d'éventuels retards dans l'exécution des projets, à cause du manque ou de l'indisponibilité immédiate de ressources, sera atténué en répondant vigoureusement aux préoccupations des financiers et investisseurs potentiels..